

30 *Au point de vue du travail à fournir aux ouvriers :*

La culture de 133,200 arpents de betteraves—et la culture intensive qui en sera la conséquence pour les autres produits agricoles—donnera de l'occupation à des milliers d'ouvriers agricoles aujourd'hui forcés de s'expatrier aux Etats-Unis. L'engrais des bestiaux à lui seul en occupera deux mille au moins. Quant aux usines, elles emploieront comme nous l'avons montré, environ huit mille ouvriers, et paieront en salaires une somme annuelle de \$1,400,000 environ.

40 *Au point de vue du pays en général :*

Le fait de retenir dans le Dominion les neuf millions de dollars annuellement dépensés en achats de sucres à l'étranger ne peut manquer d'avoir une influence considérable sur la prospérité générale. L'abondance des capitaux favorisera évidemment le développement des entreprises industrielles et commerciales, trop souvent retardé par la nécessité d'aller chercher des capitaux à l'étranger.

Bref, de quelque côté que l'on se tourne, on ne trouve que des avantages à cette industrie de la betterave. Elle ne peut nuire à personne, et fait du bien à tout le monde.

En présence de ces résultats qui sont réels, qui ont été constatés partout en Europe, dont plusieurs ont même été constatés au Canada pendant l'existence éphémère des petites sucreries canadiennes, l'hésitation n'est pas permise. Il faut introduire l'industrie sucrière au Canada, et il faut l'introduire tout de suite, car chaque année perdue représente des millions perdus pour le pays.

Quant aux moyens à prendre pour atteindre ce but, nous avons vu qu'il est nécessaire d'accorder à l'industrie sucrière une protection équivalente à un cent trois quarts par livre de sucre brut, et cela pour une durée garantie de six années.

Cette protection peut être accordée sous une forme directe :—bonus—ou sous une forme indirecte : droit de douane.

Nos préférences sont pour la forme indirecte—c'est-à-dire pour le relèvement du droit actuel de $\frac{1}{2}$ cent par livre au taux de $1\frac{3}{4}$ cent.